

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 15/pdf/159574
N/réf. : GM/SBK2.46/s.360
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Maréchal Foch, 7. Restauration des façades, toitures plates, cour et escalier arrière extérieur. Demande de permis unique.

Demande de complément d'études.

Dossier traité par Mme V. Henry (D.U.) et M. G. Condé Reis (D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 29 novembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 décembre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée demande un complément d'étude sur le dossier.

La demande porte sur des travaux d'entretien et de restauration des façades de la maison sous rubrique, construite en 1905 par l'architecte Henri Jacobs en style Art nouveau. Les travaux visent à respecter au maximum la situation existante. La CRMS estime que le dossier est tout à fait judicieux sur le plan de la philosophie des interventions (conserver au maximum les matériaux existant) et par rapport à l'analyse de la pathologie. Par contre, l'information donnée sur les matériaux et traitements à mettre en œuvre, ainsi que les documents graphiques sont trop incomplets sur certains points pour pouvoir émettre un avis conforme favorable.

Des compléments de dossier devraient être apportés sur les points suivants :

- Le dossier ne comprend pas un relevé de la façade à grande échelle, avec indication des dégradations et localisation précise des éléments à remplacés/restaurés et des autres interventions et traitements. Le document graphique joint à ce sujet est très sommaire. Un relevé à grande échelle permettra de mieux juger de l'étendue et de l'impact de la restauration.
- Les éléments structurels de l'escalier en fer seront entièrement refaits en acier. La qualité de l'acier devrait être spécifiée. La CRMS recommande l'utilisation d'un acier doux avec des caractéristiques semblables à celles du fer. Un relevé détaillé de l'escalier et des éléments à remplacer devrait être réalisé.
- La CRMS souhaite être mieux renseignée sur l'utilisation du carton-pierre pour la décoration de la corniche : quelle est la composition exacte du matériau utilisé? A-t-il subi des traitements particuliers pour résister aux intempéries ?

Le cahier des charges prévoit de recoller les pièces détachées ou de les remettre à l'aide de « fixations mécaniques » : est-ce que cette dernière méthode est conforme à la situation existante ? Ne risque-t-elle pas d'abîmer les pièces ? L'enduit prévu pour cacher les attaches, est-il compatible avec le carton-pierre ? La nature et le traitement de ces éléments qui ornent la corniche devraient donc être mieux documentés.

- L'oriel présente des dégradations importantes. Puisqu'il s'agit d'un élément essentiel de la façade, la CRMS estime qu'une analyse plus fine des dégradations devrait être réalisée, ainsi qu'un relevé détaillé de cet élément. Afin d'assurer sa conservation sur le long terme, la CRMS se demande si un contrôle de sa structure interne a été réalisé et s'il ne serait pas judicieux .
- La Commission s'étonne du fait qu'un spécialiste n'a pu être trouvé pour examiner la restauration des faïences. Elle conseille de consulter les listes de l'Association professionnelle de conservateurs-restaurateurs d'œuvres d'art.
- Le choix des différentes peintures et autres finitions devrait être motivé et leur fiches techniques fournies. Ces produits doivent être compatibles avec les matériaux existants. Il en va de même pour les mortiers de réparation de la pierre bleue et du cimentage de la façade arrière.
- La Commission s'interroge sur la motivation de la fermeture en retrait des trous de boulon ; elle n'approuve pas cette intervention.
- Les détails des toitures en zinc, dont la pose serait améliorée (introduction d'un tasseau) doivent être joints.
- La CRMS s'interroge sur la nécessité de remplacer la grille de ventilation existante du WC par une grille en aluminium.

La CRMS s'occupe de réunir ces données. Dès qu'elle sera en possession de ces renseignements, elle remettra le point à l'ordre du jour en respectant les délais imposés.

Enfin, la Commission encourage le maître de l'ouvrage d'envisager le remplacement des châssis en PVC en façade arrière par des châssis en bois qui respectent les modèles d'origine. Cette démarche complétera ses efforts actuels en vue d'une restauration cohérente.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président